

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 09 avril 2014

Le neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Francis ELU, Maire.

Présents : Mesdames : REDONDO, BORNICHE, BROUILLET, CHOQUEL, VAN BEEK, GADEBOIS, RAMBURE-LAMBERT, GOZARD
Messieurs : LABOURDETTE, LASCOURREGES, GARREAU, GAUTHIER, VINCENT, DELANGE, ALLARD, MIMMAS, CARABALONA,

Pouvoir : ROBILLARD Nadège à BROUILLET Corinne

Secrétaire : M. DELANGE

Monsieur DELANGE donne lecture du compte rendu du Conseil municipal en date du 30 mars 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 18 voix « pour » et 1 abstention.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter pour la liste des délégués au Centre communal d'action sociale. Monsieur le Maire donne le choix du mode de vote aux élus, qui retiennent à l'unanimité des membres présents le vote à main levée.

Deux listes sont proposées :

Pour la liste majoritaire :

M. ELU Francis
Mme ROBILLARD Nadège
Mme BROUILLET Corinne
M. LASCOURREGES Sébastien
Mme GADEBOIS Virginie

Pour la liste minoritaire :

Mme GOZARD Francine
Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine
M. MIMMAS Philippe
M. CARABALONA Stéphane

Résultat du vote à main levée :

Liste majoritaire : 15 voix

Liste minoritaire : 4 voix

Sont élus délégués au Centre communal d'action sociale, à la majorité des membres présents :

M. ELU Francis
Mme ROBILLARD Nadège
Mme BROUILLET Corinne
M. LASCOURREGES Sébastien
Mme GADEBOIS Virginie

ÉLECTION DE TROIS DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU GUE À TRESMES

Deux listes sont proposées aux membres du Conseil:

Liste majoritaire :

M. ELU Francis
Mme VAN BEEK Céline
Mme BROUILLET Corinne

Liste minoritaire :

Mme GOZARD Francine
Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine
M. MIMMAS Philippe

Résultat du vote à main levée :

Liste majoritaire : 15 voix

Liste minoritaire : 4 voix

Sont élus délégués au Conseil d'administration du lycée technique du Gué à Tresmes, à la majorité des membres présents :

M. ELU Francis
Mme VAN BEEK Céline
Mme BROUILLET Corinne

ÉLECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES C.E.S ET S.E.C.P.A DE LA RÉGION DE LIZY SUR OURCQ

Deux listes sont proposées aux membres du Conseil:

Liste majoritaire :

M.ELU Francis
M.GAUTHIER Gérard

Liste minoritaire :

Mme GOZARD Francine
Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine

Résultat du vote à main levée :

Liste des élus majoritaires : 15 voix

Liste des élus minoritaires : 4 voix

Sont élus délégués au Syndicat des C.E.S. et S.E.C.P.A. de la région de Lizy sur Ourcq, à la majorité des membres présents :

M. ELU Francis
M. GAUTHIER Gérard.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE THEROUANNE ET DE SES AFFLUENTS

Deux listes sont proposées aux membres du conseil:

Liste majoritaire :

M. LASCOURREGES Sébastien

M. VINCENT Didier

Délégué suppléant :

M. DELANGE Christophe

Liste minoritaire :

M. MIMMAS Philippe

M. CARABALONA Stéphane

Déléguée suppléante :

Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine

Résultats du vote à main levée :

Liste des élus majoritaires : 15 voix

Liste des élus minoritaires : 4 voix.

Sont élus délégués au Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroutanne et ses affluents, à la majorité des membres présents :

M. LASCOURREGES Sébastien

M. VINCENT Didier

Délégué suppléant :

M. DELANGE Christophe

ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL D' ARMENTIERES EN BRIE-CONGIS SUR THEROUANNE

Les deux listes proposées sont :

Liste majoritaire :

M. LABOURDETTE Jean-Pierre

M. DELANGE Christophe

Mme CHOQUEL Yannick

Membres suppléants :

M. VINCENT Didier

Mme BORNICHE Sylvaine

M. GARREAU Hervé

Liste minoritaire :

Mme GOZARD Francine
Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine
M. CARABALONA Stéphane

Membre suppléant :

M.MIMMAS Philippe

Résultat du vote à main levée :

Liste majoritaire : 15 voix

Liste minoritaire : 4 voix

Sont élus délégués au Syndicat de regroupement pédagogique intercommunal d'Armentières-en-Brie – Congis sur Théroüanne, à la majorité des membres présents :

M. LABOURDETTE Jean-Pierre

M. DELANGE Christophe

Mme CHOQUEL Yannick

Membres suppléants :

M. VINCENT Didier

Mme BORNICHE Sylvaine

M. GARREAU Hervé

**ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL MIXTE
D'ÉLECTRIFICATION DE SEINE ET MARNE (SDESMEM)**

Les listes proposées sont:

Liste majoritaire :

Mme BORNICHE Sylvaine

M. DELANGE Christophe

Liste minoritaire :

M. CARABALONA Stéphane

M. MIMMAS Philippe

Résultat du vote à main levée :

Liste majoritaire : 15 voix

Liste minoritaire : 4 voix

Sont élus délégués au syndicat d'électrification de Seine et Marne, à la majorité des membres présents :

Mme BORNICHE Sylvaine

M. DELANGE Christophe

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ LOCAL POUR LE CNAS

Les candidats proposés sont :

Liste majoritaire :

Mme VAN BEEK Céline

Liste minoritaire :

Mme RAMBURE-LAMBERT Marie-Christine

Les résultats du vote réalisé à main levée :

Liste des élus majoritaires : 15 voix

Liste des élus minoritaires : 4 voix

Est élue déléguée locale du CNAS à la majorité des membres présents :

Mme VAN BEEK Céline

**INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS.**

Monsieur le Maire, présente selon l'article L 2123-23, L 2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales les taux maximum pouvant être retenus pour indemniser les élus.

Mme GOZARD, demande le nombre de conseillers municipaux délégués, Monsieur le Maire propose deux conseillers délégués.

Après exposition des taux et vote à main levée, il est décidé à l'unanimité des membres présents, soit 19 voix « pour », d'allouer les taux suivants :

Pour le Maire : 29.58% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 1^{er} adjoint : 13.35 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 2e adjoint : 8.83% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 3e adjoint : 8.83% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 4e adjoint : 8.83% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 5e adjoint : 8.83% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 1^{er} conseiller municipal délégué : 3.38% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour le 2e conseiller municipal délégué : 3.38% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

INDEMNITÉS AU RECEVEUR DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le montant de cette indemnité est fixé par l'état.

Mme RAMBURE-LAMBERT demande quel montant est actuellement alloué au receveur.

Monsieur le Maire indique que le montant actuel s'élève à 380 euros par an.

Monsieur LABOURDETTE explique que ce vote est un vote de principe, mais qu'il sera possible à l'occasion du Conseil municipal qui déterminera le montant précis de l'indemnité, de procéder à la réévaluation de celle-ci en fonction du degré de satisfaction de la commune. Le principe est voté à l'unanimité des membres présents.

SEUIL D'EXERCICE DES POURSUITES PAR LE COMPTABLE DE LA TRÉSORERIE DE LIZY SUR OURCQ

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comptable du trésor de Lizy sur Ourcq a demandé d'étudier la possibilité de fixer un seuil en deçà duquel il n'exercera pas de poursuite sur les créances qui n'auront pas été payées à l'issue des phases amiables.

Monsieur le maire propose un seuil de 50 euros.

Monsieur MIMMAS demande si beaucoup de dossiers sont impayés, Monsieur le Maire répond qu'environ une dizaine de dossiers sont concernés par ces mesures.

Le seuil de 50 euros est voté à l'unanimité des membres présents.

DISPENSE D'AUTORISATION PRÉALABLE À L'ENVOI DES MISES EN DEMEURE PAR LE COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le comptable du trésor doit solliciter l'autorisation du maire avant l'envoi des mises en demeure. Cette procédure rallonge les démarches et les délais de mise en œuvre.

Il est toutefois possible de dispenser le comptable de cette procédure.

Après délibération, il est voté à l'unanimité, de dispenser le comptable public de cette demande d'autorisation préalable.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle que les questions diverses doivent être déposées 24 heures avant le Conseil Municipal.

Mme GOZARD demande toutefois à soumettre deux questions diverses que monsieur le Maire accepte d'inscrire aux débats :

- 1) Des dates sont-elles arrêtées pour la constitution des commissions ?

Monsieur le Maire explique qu'une convocation sera envoyée, mais qu'il n'y a pas encore de date arrêtée pour le moment.

- 2) L'équipe minoritaire pourrait-elle bénéficier d'un espace sur la feuille verte ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun problème et qu'il conviendra de déterminer ensemble l'espace d'expression qui reviendra à chacun dans la nouvelle formule du bulletin municipal.

Monsieur MIMMAS demande à ce que soient précisées les fonctions attribuées aux adjoints et aux conseillers délégués :

Monsieur le Maire détaille alors les fonctions attribuées à chacun :

Monsieur LASCOURREGES Sébastien : Finances, sécurité et solidarité

Madame BORNICHE Sylvaine : Développement durable et communication

Monsieur DELANGE Christophe : Travaux et vie scolaire

Madame CHOQUEL Yannick : Vie locale et associative et action culturelle

Monsieur LABOURDETTE : Urbanisme et commandes publiques

Monsieur ALLARD André : Entretien du patrimoine communal.

Monsieur GARREAU Hervé : Développement des nouvelles technologies et modernisation des services

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait à débattre, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h05.